

STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LA

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA PREMIÈRE SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Treizième jour d'Août, en l'année de Notre
Seigneur mil huit cent soixante-et-trois.



SON EXCELLENCE

**LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.**

QUEBEC:
IMPRIMÉS PAR GEORGE DESBARATS ET MALCOLM CAMERON,
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1863.